



Session ordinaire 2012-2013 – n° 13

**Parlement francophone bruxellois**  
(Assemblée de la Commission communautaire française)

## Séance plénière

---

**Vendredi 19 juillet 2013 - 09 h 00**

**Rue du Lombard, 69 - Salle des séances plénières du Parlement bruxellois**

### Ordre du jour

### Corrigendum

- 1. Élection d'un/d'une secrétaire du Bureau (*Article 4 du Règlement*)**
- 2. Communications**
- 3. Prise en considération de la proposition de résolution visant au respect de la liberté de la presse en Turquie**, déposée par M. Jean-Claude Defossé, M. André du Bus de Warnaffe et Mme Fatoumata Sidibé  
93 (2012-2013) n° 1
- 4. Interpellations**
  - 4.1. de M. Jacques Morel adressée à M. Christos Doulkeridis, ministre-président du Gouvernement, concernant la Conférence interministérielle Social-Santé
  - 4.2. de M. Michel Colson adressée à M. Christos Doulkeridis, ministre-président du Gouvernement, concernant l'accueil des compétences transférées dans le cadre de la 6ème réforme de l'Etat : les évolutions méthodologiques décidées par le Gouvernement et les conséquences pour la Commission communautaire française
  - 4.3. de M. Joël Riguelle adressée à M. Rachid Madrane, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille, concernant le bilan du premier protocole 3

## **5. Questions orales**

- 5.1. de M. Gaëtan Van Goidsenhoven adressée à M. Christos Doulkeridis, ministre-président en charge du Tourisme, concernant l'AirBNB et la clarification des obligations des hébergeurs
- 5.2. de M. Eric Tomas adressée à M. Christos Doulkeridis, ministre-président en charge de l'Enseignement, concernant les nouveaux locaux de l'Ecole Supérieure des Arts du Cirque
- 5.3. de M. Gaëtan Van Goidsenhoven adressée à Mme Evelyne Huytebroeck, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées, concernant l'inclusion des personnes handicapées
- 5.4. de M. Pierre Migisha adressée à M. Rachid Madrane, ministre en charge du Sport, concernant les actions de sensibilisation aux dangers du dopage

## **6. Question(s) d'actualité**

*(Conformément à l'article 89.4 du Règlement, les questions d'actualité doivent parvenir à la présidence au plus tard à 08 h 30')*

fixées à 11 h 30'.

Les membres sont priés de se munir des documents qui leur ont été adressés  
(ceux-ci peuvent être consultés sur le site internet du Parlement dans la mesure de leur disponibilité)

Toute information complémentaire peut être obtenue au 02.504.96.21